

Genre du véhicule Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *	Marque de fabrique F A H R	Type M 2680	Fiche d'homologation N° CH 5252 28
--	--------------------------------------	-----------------------	--

Constructeur	KLOECKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG, Zweigniederlassung Fahr, Lauingen (D)
Identification	"M 2680" sur la plaquette du constructeur
	"2123" préfixe au No du châssis
Plaquette constructeur	à droite, à l'avant, en haut sur la plate-forme
N° du châssis	à droite, à l'avant, sur le cadre, à côté de la roue
Identification du moteur	"F6L 913" sur le bloc, au-dessous du démarreur et en haut sur la soufflerie (plaquette rivée)
Importateur principal	BUCHER-GUYER AG, Maschinenfabrik, 8166 Niederweningen
Véhicule homologué	2123-000 047

Châssis		Moteur	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4	Marque	DEUTZ Type F6L 913
Direction	hydrostatique, avec assist. hydraulique, sur roues AR	Construction	en ligne Temps 4
Transmission	mécanique avec variateur hydraulique	Carburant	D Position au centre, en haut
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur les roues AV	Refroidissement	air Nombre cylindres 6
Frein de service	hydraulique, à expansion interne, sur les roues AV, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage	Alésage	102 Course 125
		Cylindrée	6125 CV-impôt 31,19
		Puissance en kW	89 à t/min 2500
		DIN CV	121
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur l'arbre de la boîte c.v.	Bruit à proximité	93 dB/A à t/min 2600 x)
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Silencieux	1= 690 x 120 x 230 mm
Ralentisseur	---	Mesure des gaz	Bacharach = 5,0 BOSCH noircissement 1,2 à 2600 t/min
Contrôle 2 circuits	---		

Carrosserie		Poids	
moissonneuse-batteuse (sans table de coupe) avec cabine		avant	arrière
Nombre de portes	1 Indic. vitesse ---	4470	2410
Ceintures sécurité	--- Rétroviseurs gauche / droite	6880 **)	
Cale	1/530x220x320 mm Attelage AR broches	Charge utile (poids à vide sans table de coupe)	
Antivol	---	Poids total	
		Garantie fabr. 7630 2800 9000	
Nombre de places	1 av. centre ar.	Dimens. pneus 23.1/18-26 11.5/80-15 (Variantes +)	
		12 / 1,75 6 / 2,0 voir	
		Charge 8440 2820 (remarques)	
		pour V max 25 25	
Dimensions	intérieur extérieur	Garantie poids remorquable avec frein	
Longueur	6950 Empattements 3600	Garantie poids remorquable sans frein	
Largeur	2950 Essieu double av. ar.	Garantie poids de l'ensemble	
Hauteur	3870 Voie av. ar.	Poids remorquable testé	
Porte à faux	lat. --- Voies av. ar.	Vitesse maximale selon le constructeur	
	av. 1550 ar.	Vitesse maximale testée	
	ar 1800 Braquage # g 14900 d 14100	20 km/h	
Distance volant - vers l'avant du véhicule ->	---	21 km/h	

Equipement §)	M (E)
Feux de route	M (E)
Feux de croisement	A (E)
Feux de position	R (E)
Feux rouges	
Feux stop	
Clignoteurs	av AV= 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux complémentaires	feu orange BOSCH 1 0880 01 / 02 (avec les tables de coupe selon la fiche complément.)
Essuie-glace	1/ balai XXXX sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA el 200 11 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail agricole (véhicule spéc.)	
Marque et type	F A H R M 2 6 8 0	
Homologation N°	CH	5252 28
Carrosserie	moissonneuse-batteuse	
Places	total 1	avant
Poids à vide	6880	Carburant
Charge utile		CV-impôt
Poids total		Cylindrée
		D
		31,19
		6125

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

x) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 21 km/h, M3, i total = 67,82 = 85 dB/A.
à proximité = mesuré à 50 cm du carénage, sur la gauche.

*) Véhicule spécial : largeur 2900 mm.

**) Immatriculation comme moissonneuse-batteuse avec table de coupe pour céréales ou avec récolteuse de maïs "Geringhoff", voir la fiche complémentaire I.

+) Variante de pneus : AV = 18.4 - 30 10 FR 6760 (1,8) V-max. 20 km/h
AR = 12,5/80 - 18 8 FR 3580 (2,0) 25 km/h

§) Equipement : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs AV est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;

125 - autorisation spéciale obligatoire;

136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;

137 - signalisation jaune/noir: la tôle recouvrant l'avant du véhicule, l'échelle, les panneaux (600x300 mm) aux supports des feux arrière;

138 - protection : tôle recouvrant le canal transporteur;

139 - les tables de coupe d'une largeur dépassant 3500 mm doivent être transportées séparément;

141 - doit être assurée : l'échelle repliée;

- le réservoir à grains doit être vidé.

Lieu et date de l'homologation Niederweningen, 10.07.79.

Service fédéral d'homologation

Chariot de travail
agricole
(véhicule spécial)

F A H R

M 2 6 8 0

CH 5252 28

Fiche complémentaire

I

Modèle avec table de coupe de 3300 mm de largeur, pour céréales

Véhicule spécial : largeur 3300 mm.

Dimensions : longueur 9600 mm / porte à faux AV 3200 mm.

Poids : AV 5730 kg / AR 1940 kg / total 7670 kg.

Equipement : feux de position et clignoteurs AV placés sur la protection.

A noter dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;

115 - feu orange obligatoire;

125 - autorisation spéciale obligatoire;

136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;

137 - signalisation jaune/noir: la protection devant le rabatteur, l'échelle, les panneaux (600x300) aux supports des feux AR;

138 - protection : sur la faucheuse, devant le rabatteur, avec feux de position et clignoteurs;

139 - doivent être enlevés : les diviseurs;

141 - doivent être assurés : l'échelle repliée, le levier de commande du dispositif de levage;

- le réservoir à grains doit être vidé.

Modèle avec récolteuse de maïs, marque "Geringhoff"

Véhicule spécial : largeur 3100 mm, distance volant - vers l'AV du véhicule = 3950 mm

Dimensions : longueur 9750 mm / porte à faux AV 4350 mm

Poids : AV 6750 kg / AR 1500 kg / total 8250 kg

Equipement : feux de position et clignoteurs AV placés sur la protection.

A noter dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;

104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;

115 - feu orange obligatoire;

125 - autorisation spéciale obligatoire;

136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;

137 - signalisation jaune/noir: la protection des diviseurs, l'échelle, les panneaux
(600x300) aux supports des feux AR;

138 - protection : sur les diviseurs, avec feux de position et clignoteurs;

141 - doivent être assurés : l'échelle repliée, le levier de commande du dispositif de
levage;

- le réservoir à grains doit être vidé.